

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [johanne fiset](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5d342732edf1029865f6cc64>

Date d'obtention : 2021-03-17 17:46:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est important de suivre la démarche qui nous ait montrer dans le protocole.
Il faut intervenir rapidement et être efficace.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

D'être plus à l'affut des adolescents dans mon milieu de travail. D'avoir un regard plus aiguisé et de porter une attention particulière aux effets que le sextage peut faire chez les adolescents. De surveiller les conséquences et les impacts que cela peut produire chez nos jeunes 12-17 ans. Les impacts physique- psychologique- sociales-judiciaires et financière.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je crois que l'important est intervenir oui rapidement mais en suivant le protocole pour ne pas faire d'erreur.

Il faut prendre les jeunes un à un pour prendre leur fait. En dernier voir avec l'investigateur et suivre le protocole.